

La municipalité a mis à jour son linéaire de la voirie des routes communales

Lundi 11 décembre, le maire Bernard Laumonier a réuni les élus pour le dernier conseil municipal de l'année. Cette réunion était surtout motivée par la première délibération qui prévoyait d'actualiser le linéaire en mètres de la voirie des routes communales de Floirac.

En effet, il fallait qu'elle soit votée avant la fin 2023 pour que le nouveau calcul de la dotation de solidarité rurale soit effectif et qu'elle puisse être versée à partir de 2025. La dernière mesure du linéaire de la voirie des routes communales datait de 2015 et ne relevait que 25 212 mètres, depuis des portions de route se sont rajoutées et le nouveau relevé effectué avec les supports du syndicat de la voirie fait état de 28 080 mètres.

Pour information, la municipalité gère également la même distance en chemins communaux et ce chapitre de la voirie coûte, chaque année au budget municipal, environ 40 000 euros soit 10 % de la totalité du budget annuel. Les élus ont voté à l'unanimité cette délibération avant d'échanger sur le dégrèvement de la taxe foncière pour les jeunes agriculteurs, ces derniers pouvant bénéficier pendant les cinq années suivant leur installation d'un dégrèvement automatique de la taxe foncière sur les proprié-



Les abords du village de Fiolle ont connu plusieurs aménagements de voirie depuis la construction de l'Ehpad. J.-M. F.

tés non bâties. Ce cas de figure concernant des jeunes agriculteurs floiracais, après en avoir délibéré le Conseil municipal a décidé à l'unanimité ce dégrèvement.

Projet de territoire

La dernière délibération inscrite à l'ordre du jour concernait la mise à jour de la convention de prestation des services numériques de la Cara (Communauté d'agglomération Royan Atlantique), par la signature d'un avenant que le

Conseil municipal autorisait le maire à signer. Lors des questions diverses, l'édile a annoncé aux élus leur convocation à une réunion extraordinaire le 22 décembre prochain pour assister à la présentation du projet de territoire par Vincent Barraud, président de la Cara. Enfin, la date des prochains vœux de la municipalité a été fixée au vendredi 5 janvier à 18 h 30 dans la salle des fêtes de Saint-Romain-sur-Gironde.

Jean-Michel Fougerert